



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 décembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

D - 20070644

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'Art
Contemporain. Partenariat du CIC Société Bordelaise.
Convention. Signature. Encaissement. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le CIC Société Bordelaise soutient les programmes d'expositions du capcMusée d'art contemporain.

Cette année encore, cet établissement bancaire a décidé de poursuivre son partenariat en finançant une partie des productions d'œuvres des expositions présentées dans ce musée, durant l'année 2008, en versant la somme de 3 500 euros.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 3 500 euros sur le CRB CEX ART CON, compte n° 7488
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB, compte n° 6068
- à signer la convention

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

**Convention de partenariat
Entre la Ville de Bordeaux
(CAPC musée d'art contemporain)
et le CIC Société Bordelaise**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture le
ci-après dénommée «la Ville de Bordeaux»,

D'UNE PART

et

Le CIC Société Bordelaise, SA au capital de 129 142 960 euros, représenté par son Président Directeur Général, Jean-Jacques Tamburini,
ci-après dénommé « le CIC Société Bordelaise »,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le CIC Société Bordelaise, partenaire du capcMusée d'art contemporain depuis 1999, a décidé de réitérer son soutien pour l'année 2008, en participant financièrement aux frais d'organisation des expositions présentées dans ce Musée et notamment aux frais de production d'œuvres.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion des expositions présentées durant l'année 2008 au capcMusée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU CIC SOCIETE BORDELAISE

Le CIC Société Bordelaise a décidé de soutenir le programme des expositions présentées durant l'année 2008 au capcMusée d'art contemporain.

A ce titre, elle fait don à la Ville de Bordeaux pour la production des œuvres présentées au cours des expositions d'une somme de 3 500 € TTC (TROIS MILLE CINQ CENT EUROS TTC).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Une visite de l'exposition « If Everybody had an Ocean. Brian Wilson, une exposition » sera organisée par le capcMusée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux en coordination avec le CIC Société Bordelaise, selon un calendrier à définir entre les deux contractants.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

La participation du CIC Société Bordelaise d'un montant de 3 500 euros sera versée en une seule fois durant le premier trimestre 2008.

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82 identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX Identification FR9521 ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux,
F-33077 Bordeaux cedex

en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,

- pour le CIC Société Bordelaise
F-33058 Bordeaux cedex

20, Parvis des Chartrons

Fait à Bordeaux,
en cinq exemplaires,
le

Po/le CIC Société Bordelaise, Son Président Directeur Général, Jean Jacques Tamburini	Po/la Ville de Bordeaux, Son Maire, Alain Juppé
---	---

